

Manifeste en faveur de l'oléiculture des Pyrénées orientales

dans le cadre d'une AOC pour l'huile d'olive du Roussillon

Cela fait maintenant une vingtaine d'années que l'oléiculture des Pyrénées orientales bénéficie d'un regain d'intérêt après sa quasi disparition lors du gel de 1956. Ce regain s'est considérablement amplifié ces toutes dernières années, tant de la part des producteurs que des consommateurs.

Cette situation offre des perspectives extrêmement intéressantes mais exige également clairvoyance quant aux objectifs poursuivis et structuration de démarches collectives cohérentes afin de renforcer et pérenniser le potentiel économique que contient l'oléiculture.

Dans la stricte continuité de ce qui a été initié depuis 2003 dans le cadre de l'Association Les Oliviers du Roussillon avec le soutien financier de l'Europe (Leader+) et du Conseil général par les Pays Terres romanes en pays catalan et Pyrénées Méditerranée, avec l'ensemble des acteurs concernés (SYDOR, associations d'oléiculteurs, mouliniers privés, coopérative oléicole, pépiniériste, restaurateurs, CFPPA, Chambre d'agriculture, AFIDOL etc), des discussions plus approfondies ont été engagées voici maintenant un an visant à créer un syndicat pour une AOC huile d'olive du Roussillon, puisque durant toute cette période, l'AOC faisait l'unanimité comme objectif à atteindre pour assurer la reconnaissance et la valorisation de l'oléiculture de notre département, le seul département producteur de France à ne pas encore être engagé dans cette démarche !!!

Ces discussions se sont situées dans le strict prolongement de tout ce qui avait été initié et longuement débattu précédemment. Les actions menées de 2003 à 2008 avaient permis d'approfondir les connaissances sur nos variétés traditionnelles, de créer une formation professionnelle reconnue par un diplôme, de rassembler tous les éléments techniques, ethnologiques, historiques et économiques pour la connaissance de notre patrimoine, de réaliser des documents et manifestations festives grand public ou destinées à des publics avertis pour assurer la promotion de l'oléiculture locale. La synthèse de tout cela a fait l'objet d'un ouvrage collectif intitulé Oli et publié en 2007 aux éditions Trabucaire.

Cette démarche en faveur de l'AOC a été initiée avec un soin tout particulier porté à la concertation entre tous ceux qui pourraient être concernés (syndicat, associations, coopérative et mouliniers) sous l'égide du président national de l'AFIDOL, Olivier Nasles. Différentes réunions ont eu lieu à la Chambre d'agriculture, et un déjeuner réunissant une quinzaine de producteurs et de mouliniers a eu lieu au Soler avant une nouvelle réunion à Trouillas. Au cours de cette dernière réunion, une ligne de partage très claire s'est dégagée entre ceux, très majoritaires, qui souhaitent s'engager dans la démarche AOC et les quelques autres qui ont énoncé des arguments hétéroclites et contradictoires. Comme annoncé et prévu initialement, l'assemblée générale constitutive du syndicat AOC a eu lieu la semaine suivante à la Chambre d'agriculture en présence du Président de l'AFIDOL. D'entrée de jeu il a été affirmé que le syndicat et ses instances restaient ouverts à la participation de tous ceux qui souhaiteraient le rejoindre et s'associer à la démarche. La transparence dans la

création de ce syndicat tranchait avec les conciliabules, tractations et basses manœuvres menées par quelques uns pourtant étroitement associés à la démarche.

Si les promoteurs du syndicat n'ont pas souhaité continuer de tergiverser quelques années de plus, c'est qu'il apparaissait clairement que toutes les questions qui méritaient réponse plus approfondie ne pouvaient être traitées que dans le cadre d'études sérieuses dont le financement pouvait être assuré par le Conseil général dans le cadre d'une démarche de qualité telle que le montage dans les normes d'un dossier AOC.

Par ailleurs, devant les hectares plantés chaque année, il apparaissait aussi nécessaire de ne pas tarder davantage à définir une orientation génératrice de valeur ajoutée et de cohérence territoriale pour l'avenir : soit chacun continuait de faire ce qui lui semblait bon, sans qu'aucune ligne de conduite réfléchie et consentie ne soit arrêtée, soit il fallait définir collectivement, en toute connaissance de cause, avec tous les éléments à prendre en compte pour une telle décision, ce que devaient être les orientations d'une oléiculture performante, c'est-à-dire qui vise le maximum de rentabilité et qui affirme sa spécificité et son intérêt propre face aux autres huiles d'olive. La mise en œuvre de cette démarche AOC a bien sûr pour but de promouvoir et garantir un avenir à l'oléiculture de notre département. Elle ne prétend pourtant pas être la seule solution à tous besoins, tous problèmes. Personne n'est obligé non plus de s'y associer. Mais il est fondamental que ceux qui souhaitent bénéficier d'informations et de conseils puissent en obtenir. Plus on aurait continué de ne pouvoir rien indiquer, plus il aurait été difficile de rattraper le retard ou d'engager un nombre de producteurs et un volume de production dans une démarche cohérente. Même si une démarche cohérente de qualité inquiète ceux qui ne visent que le court terme, cela ne peut qu'aider tous ceux qui réfléchissent déjà à l'avenir.

Enfin cette démarche concerne l'ensemble de la zone de culture de l'olivier du département et s'adresse à tous ceux qui cultivent de l'olivier, sachant qu'en France en général et dans les PO en particulier, cette culture ne suffit pas à elle seule à dégager un revenu suffisant. Si le Syndicat pour l'AOC exige de ses membres qu'ils soient en règle vis-à-vis des obligations légales, notamment vis-à-vis de la MSA, (ce qui ne s'était encore jamais vu dans tout autre syndicat ou instance collective oléicole du département et prouve bien la progression de sérieux et de professionnalisme voulu par le Syndicat AOC), il est bien entendu ouvert aux pluriactifs, quelles que soient les formes de pluriactivité, même si la pluriactivité réalisée autour de l'agriculture doit être privilégiée et que ceux qui ne vivent que de leurs productions doivent faire l'objet d'une attention spécifique. Le développement de l'oléiculture de qualité doit fédérer et rassembler les talents, les énergies, les surfaces de plantation et les volumes de production et donc associer très largement tous ceux qui souhaitent participer à cette dynamique.

C'est pour cela que le bureau du Syndicat AOC s'étonne des agressions permanentes d'un petit groupe chaque jour plus minoritaire qui n'a jamais rien fait, ne propose rien de constructif et qui :

- dénigre sans discontinuer la démarche AOC, sous prétexte tantôt d'IGP tantôt d'autre chose, alors que tout le monde sait que ces propositions sont irrecevables actuellement en France

et que rien n'interdit la transformation éventuelle de l'objectif en cours de montage du dossier si les règles devaient être modifiées

- tient des propos mensongers sur le périmètre concerné dans le seul objectif de nuire et créer la confusion au sein des oléiculteurs alors que chacun sait que toutes les zones géographiques du département où pousse l'olivier peuvent être éligibles, sous seule réserve non encore définie de nature des sols qui fera objet de négociations avec l'INAO
 - tient des propos mensongers et inconséquents sur la liste des variétés autorisées dans l'AOC et leurs caractéristiques alors même que le débat sur des bases solides vient juste de s'ouvrir et qu'aucune décision n'est encore prise
 - accuse des membres du Syndicat de casser les prix, alors même qu'aucun membre du Syndicat n'a conclu d'accord commercial avec des grandes surfaces ou autre revendeurs à bas prix, contrairement à d'autres ; alors que la fixation des prix est libre et doit le rester
 - dénigre la présence au sein de la démarche AOC de pluri actifs alors même que toute autre forme d'exploitation est improbable, non recommandable et que ceux là même qui utilisent ces arguments ne peuvent justifier de vivre uniquement de l'oléiculture sur la durée
 - tient des propos diffamatoires à l'égard de plusieurs membres du bureau du Syndicat assortis d'attaques personnelles avec arguments mensongers qui viennent prouver la mauvaise foi de ceux qui les profèrent, cela allant jusqu'aux pratiques répétées de délation sans fondement auprès d'organismes de contrôles telle la Répression des fraudes...
-
- rejette et sabote toute forme de structuration et d'organisation collective dans l'incohérence des arguments, la mauvaise foi, la confusion des genres, voir la bêtise pure et simple

Le bureau du syndicat pour l'AOC huile d'olive du Roussillon appelle donc les oléiculteurs, les mouliniers, les collectivités territoriales, les instances représentatives agricoles au sens du discernement quant aux agitations stériles d'arrière garde qui retardent et compliquent l'émergence d'une dynamique économique performante et pertinente pour l'oléiculture de notre département.

Aujourd'hui le syndicat porteur de la démarche AOC regroupe 37 membres ce qui lui confère une représentativité certaine que d'autres lui envient mais qui n'a pas d'équivalent. Cette représentativité se mesure y compris en hectares plantés, en kilos produits, en médailles obtenues.

Le syndicat pour l'AOC de l'huile d'olive du Roussillon va continuer de rassembler et fédérer pour garantir un avenir à l'oléiculture des Pyrénées orientales. En plus de la constitution du dossier d'AOC, il faut par exemple mettre en place sans tarder une démarche de commercialisation réfléchie et cohérente pour que toute la filière puisse en bénéficier.

Le département des Pyrénées orientales est resté longtemps le premier producteur de France l'huile d'olive. Cela fait maintenant plus d'un siècle qu'il est bon dernier, alors même qu'il a un formidable potentiel. Serons-nous capables de relever le défi ?

Pour le Syndicat de l'AOC huile d'olive du Roussillon, la réponse est Oui, un oui collectif, librement consenti, auquel peuvent s'associer toutes celles et tous ceux qui veulent prendre leur part à cette aventure collective dont tout le département tirera profit.

Le syndicat pour l'AOC Huile d'olive du Roussillon gère en ce sens les crédits attribués par le Conseil général pour le montage du dossier de reconnaissance en AOC réalisé avec le soutien technique de la Chambre d'agriculture et d'Agro émergence. Par ailleurs, il aide au montage des dossiers de demandes de subventions attribuées par le Conseil général en faveur de la restructuration des exploitations et des plantations répondant aux objectifs de la future AOC (30% du montant jusqu'à 2000 € hectare).